



COEDRA Mén infos



Collectif d'Opposition à l'Enfouissement des Déchets Radio-Actifs et
pour la Maîtrise de l'énergie

N° 39 Mars 2026

DÉNI du DEREGLEMENT CLIMATIQUE et CHARGE VIOLENTE CONTRE LES ÉNERGIES RENOUVELABLES !

Un an après sa prise de fonction, Donald Trump a qualifié d'arnaque le dérèglement climatique et le constat est sans équivoque. La sortie des USA de l'accord de Paris sur le climat et la promotion des énergies fossiles « creusez, creusez » a paralysé l'effort indispensable de réduction mondiale des émissions de gaz à effet de serre. La COP 30 à Belém en Amazonie a été assombrie par cette imposture qui avec les guerres destructrices n'a pas priorisé l'avenir climatique.

On aurait rêvé d'une autre fête pour célébrer les dix ans de l'accord historique de Paris mais nous assistons à un retour du climato-scepticisme. La France n'y échappe pas ; les ragots sociaux, la désinformation permanente et les différents lobbies disposent de moyens considérables pour remettre en cause les travaux du GIEC, ceux-ci font pourtant largement consensus dans la communauté scientifique.

De la défense du patrimoine avec Stéphane Bern aux «Gueux» pilotés par Alexandre Jardin, en passant par de nombreux leaders politiques et autres nouveaux influenceurs, on assiste à un déferlement contre les énergies renouvelables, éolien et solaire. Le relais des députés RN et de droite a conduit au vote d'un moratoire sur ces énergies à l'Assemblée Nationale.

Heureusement cette démarche minoritaire a été défaite lors d'un second vote avec une participation plus conséquente de parlementaires.

Pourtant une enquête sérieuse de l'IFOP en mai 2025, faite sur un échantillon exceptionnel de 12 000 français représentatif de la population, nous indique que **84 % des français ont une bonne image des énergies renouvelables**, bien loin devant les énergies fossiles dont le nucléaire.

90 % ont une bonne image pour le bois, 89 % pour le solaire et l'hydraulique, 87 % pour la géothermie, 81% pour le gaz vert, 78 % pour l'éolien terrestre et maritime.

Seuls 10 % des français portent un regard négatif sur les EnR.

Plus des trois quarts des français considèrent les renouvelables comme indispensables pour lutter contre le changement climatique, pour restaurer la souveraineté énergétique, créer des emplois et générer des retombées locales.

A l'approche d'échéances électorales importantes, l'heure est venue de se mobiliser pour défendre la transition énergétique basée sur la sobriété, l'efficacité énergétique et le développement des renouvelables. Les citoyens, les élus et autres responsables ne doivent pas céder au chantage d'un autre temps mais au contraire s'inscrire dans une dynamique de changement.

En Mayenne l'objectif raisonnable de produire 50 % de la consommation électrique à base de renouvelables en 2030 est à portée de main et largement consensuel.

Ceci nous amènera plus d'autonomie et une baisse de la facture énergétique pour notre département. La même démarche est aussi enclenchée dans le domaine de la chaleur renouvelable qui doit progressivement remplacer la chaleur produite par les énergies fossiles.

La Mayenne a tous les atouts, une biomasse importante, du soleil, du vent, de l'eau et aussi des outils structurels pour mener à bien cette transition.

Alors pour 2026, COURAGE et AVANÇONS !

Édito



ZOOM SUR L'ENERGIE EN PAYS DE LA LOIRE

La région Pays de la Loire consomme **87,3TWh d'énergie finale, dont 23,8 TWh d'électricité.**
L'électricité représente donc 27 % de la consommation totale, comme la moyenne nationale.

- La production d'énergies renouvelables totale s'élève à 13,9 TWh soit seulement 16 % de la consommation.
- La production d'électricité renouvelable est de 5,7 TWh dont 2,47 TWh d'éolien terrestre, 1,4 TWh d'éolien en mer (parc de St Nazaire), 1,325 TWh de Photovoltaïque, 0,024 TWh d'hydraulique.
- La production thermique renouvelable s'établit à 8,2 TWh dont chauffage au bois, géothermie et aérothermie, valorisation énergétique des déchets, gaz renouvelable, chaleur solaire.

L'installation du parc éolien posé en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier va augmenter la production d'électricité renouvelable de 1,9 TWh.

Le développement des ENR sur l'ensemble de la région, le photovoltaïque, les projets éoliens terrestres mais aussi les renouvelables thermiques bois et biogaz, tout ceci devrait nous amener à dépasser les 20 TWh de production d'énergies renouvelables et approcher la couverture de 25 % de notre consommation énergétique totale.

La Mayenne dans la région PDL :

- La Mayenne consomme 5,5 TWh d'énergie finale, dont 2,036 TWh d'électricité, soit moins du dixième de la région Pays de Loire (23,8 TWh).
- Elle produit 0,630 TWh d'électricité renouvelable, soit 32 % de l'électricité consommée, avec 22 % fournie par l'éolien, 5 % par le photovoltaïque, 4,1 % par la méthanisation cogénération et 0,9 % par le petit hydraulique sur la rivière Mayenne.

En passant de 94 éoliennes à 125, en multipliant le photovoltaïque par 3, en restant stable sur la métha en cogénération ainsi qu'en petit hydraulique, la Mayenne pourra produire avec des ENR 50 % de sa consommation électrique totale en 2030. La même démarche peut s'appliquer à la production de chaleur renouvelable avec l'utilisation de la biomasse et du solaire thermique.

LA METHANISATION EN MAYENNE

Pour rappel : la méthanisation c'est un processus de production de méthane (biogaz) par un processus de décomposition de matières putrescibles par des bactéries qui agissent en l'absence d'air

La Mayenne compte 21 sites de méthanisation en fonctionnement ; 13 en cogénération (production d'électricité et de chaleur) et 8 en injection (production de gaz biométhane).

Il existe quatre types de qualifications pour la méthanisation :

- La méthanisation industrielle (Château Gontier),
- La méthanisation « mix agricole » (Congrier),
- La méthanisation « collectif agricole » (Charchigné, Courcité, Livré la Touche, Meslay du Maine)
- La méthanisation agricole (14 installations sur fermes individuelles)

Si les installations en cogénération demeurent encore les plus nombreuses, la tendance va s'inverser puisque bon nombre de nouvelles installations sont désormais raccordées au réseau gaz.

Pour que les projets en injection gaz puissent aboutir il faut un réseau gaz naturel à proximité pour limiter les coûts de raccordement mais aussi un réseau dont les critères techniques (diamètre, débit, consommation existante) sont susceptibles d'accueillir la production locale de biométhane.

Le gaz biométhane produit par la méthanisation en Mayenne représente désormais 15 % de la consommation totale de gaz du département. Territoire Energie Mayenne (TEM) a l'ambition d'atteindre les 30 % en 2030 (ce qui nous classerait 1^{er} département autonome en gaz pour les consommations résidentielles) et de parvenir à 100 % en 2050 afin de mettre un terme à notre dépendance au gaz fossile.

Ce gaz renouvelable produit localement est consommé sur notre territoire que ce soit pour des usages traditionnels (chauffage, industrie) ou pour la mobilité avec les 3 stations BioGNV installées à Changé, Aron et Château Gontier.

La situation de l'éolien en Mayenne

Début 2026, la Mayenne compte 94 éoliennes en fonctionnement soit 221 MW de puissance totale. Le nombre moyen d'éoliennes par site est de 3,9 machines. La puissance moyenne par éolienne est de 2,35 MW.

Communes	Développeur	Marque	Nombre	Puissance unitaire en MW	Puissance totale en MW
La Haie Traversaine/Oisseau/Parigné	VSB Energ. Nouv.	Vestas V90	6	2,00	12,00
Crennes sur Fraubée (Mésengerie)	VSB Energ. Nouv.	Vestas V90	5	2,00	10,00
Champéon/Montreuil-P/Chantrigné	Energie Team	Enercon E70	6	2,30	13,80
Lassay (Les collines du Maine)	Energie Team	Enercon E71	3	2,30	6,90
St Cyr en Pail	Néoen	Enercon E82	5	2,00	10,00
Hambers	Eole Génér.	Senvion MM92	4	2,05	8,20
Trans	Néoen	Enercon E82	3	2,00	6,00
Bais/Champgenéteux (La Roche)	Energie Team	Enercon E82	2	2,30	4,60
Le Ham	VSB Energ. Nouv.	Vestas V90	3	2,00	6,00
Cossé le Vivien	Energie Team	Enercon E92	5	2,35	11,75
Trans/Courcité	Volkswind	Vestas V117	3	3,45	10,35
Le Buret	Energie Team	Enercon E82	4	2,30	9,20
Hardanges (Oasis)	Elicio	Senvion MM92	5	2,05	10,25
Hardanges (Le Mont du Saule)	WPD	Enercon E92	3	2,35	7,05
St Julien du Terroux	Saméole	Senvion MM92	5	2,05	10,25
Quelaines-St Gault	Energie Team	Enercon E92	3	2,35	7,05
Congrier (Les Caves)	PT Technologie	Enercon E82	5	2,35	11,75
St Hilaire du Maine	Abowind/Vents Citoyens	Nordex N117	4	2,85	11,40
Pré-en-Pail (Les Avaloirs)	Néoen	Nordex N117	3	3,00	9,00
La Selle Craonnaise (Grande Lande)	BayWa Kenea	Vestas 100	6	2,20	13,20
Parigné sur Braye (Pays de Mayenne)	WPD	Nordex N117	3	2,50	7,50
Fontaine Couverte (Rose des Vents)	Valorem	Nordex N117	3	3,00	9,00
Montjean (Mécorbon)	Valeco	Nordex N149	2	4,80	9,60
Commer/Martigné	Abowind	Vestas V110	3	2,20	6,60
			94	2,36	221,45

La Mayenne est traversée par des couloirs d'aviation de l'armée de l'air.

1. SETBA : Secteur d'Entraînement à Très Basse Altitude qui traverse le département du Nord au Sud-Est. Il reste des zones propices à l'éolien dans cette zone
2. RTBA : Réseau à Très Basse Altitude, du Nord au Sud-Ouest
3. Il y a aussi par une zone non favorable à l'éolien au motif de protection du paysage qui s'étend du Nord au Sud partie centrale

Ces contraintes limitent singulièrement les espaces d'implantation possibles



L'agrivoltaïsme en Mayenne

Le sujet revient de plus en plus fréquemment dans l'actualité.

Pas moins de 28 projets ont été identifiés à ce jour, 2 validés, certains déjà abandonnés, d'autres en attente, et beaucoup en phase d'études préliminaires. Cela représente environ 800ha, ce qui paraît énorme au regard des 225ha nécessaires pour atteindre l'objectif de 50% d'ENR en 2030 en Mayenne.

Dans notre N°38 de mars 2025, nous avons recensé les objectifs et les critères qui pouvaient permettre de faire les arbitrages nécessaires. Actuellement en Mayenne, un consensus semble se dégager, parmi les parties prenantes à l'examen des dossiers, pour une puissance maxi de 8MWc avec un taux de couverture de 30% ou moins.

Ces critères ne sont bien évidemment pas les seuls à prendre en compte mais c'est un 1^{er} pas vers une harmonisation des approches.

Le réglementaire récent est venu clarifier et encadrer la mise en œuvre de l'agrivoltaïsme. On peut en voir les conséquences dans l'analyse des dossiers. Ceux d'avant le décret étaient pour la plupart de gros projets avec une puissance avoisinant les 20MWc, alors que les projets qui arrivent sont plutôt de l'ordre de 7 à 10MWc. Cela devait favoriser une répartition plus équitable sur notre territoire.

Pour autant, il n'est pas rare de voir se manifester des oppositions locales. L'analyse de celles-ci révèle que souvent elles sont basées sur le refus de « voir » ces installations près de chez soi et aussi sur des problèmes liés à la concertation préalable.

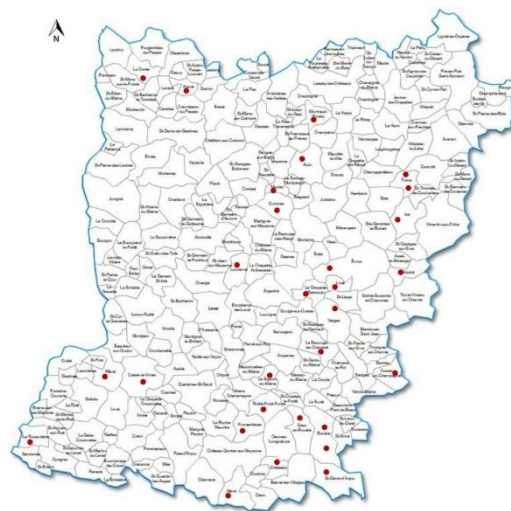
Sans doute les développeurs n'ont pas encore assez intégré ces éléments dans leurs études. Il ne paraît pourtant pas compliqué ni onéreux de soigner l'intégration du projet dans le paysage, ou plutôt de le masquer au regard des riverains (proches et plus lointains), et pour les usagers des routes passant à proximité.

Pour la concertation préalable, la plupart des développeurs la mettent en œuvre mais les riverains ont, à tort ou à raison, l'impression que le projet qu'on leur présente est ficelé et qu'ils n'ont plus prise.

Il ne faudrait pas perdre de vue l'importance des enjeux. Le développement des ENR localement permet la transition énergétique avec à la clé la diminution des énergies fossiles. Mais la transition a aussi pour conséquence de rendre visible chez nous la production d'énergie. Tout le monde déplore les conséquences dramatiques de la pollution liée aux énergies fossiles loin de chez nous, là où elles sont extraites, tout le monde s'accorde sur les bienfaits de cette transition, mais chacun reste réticent à accepter l'arrivée de la production d'énergies dans son paysage proche, même quand il s'agit d'ENR (voir article sur syndrome PUMA).

En ce qui concerne l'agrivoltaïsme, si le concept est récent, l'INRAe, mène depuis 2008 des études et des expérimentations en particulier, Christian Dupraz. Celui-ci rappelle souvent quelques chiffres : « 1% de la surface agricole française suffirait à produire autant d'électricité que nos 57 réacteurs nucléaires actuels » et par comparaison avec les bio-carburants au bilan carbone pire que celui des fossiles : « Avec 1ha de terre agricole en France, on fait rouler une voiture thermique 20 000kms avec des bio-carburants, avec 1 ha de panneaux photovoltaïques, on fait rouler un véhicule électrique près de 3 millions de kms, le rapport est de 1 à 200 ».

Pour rappel, les bio-carburants occupent en France environ 2% de la Surface Agricole Utile (SAU), rien à voir ce qui serait nécessaire en agrivoltaïsme, soit 0,5% de la SAU, pour un scénario 100% d'électricité renouvelable en 2050.



De quel bois vous chauffez-vous ?

Malgré son omniprésence dans l'actualité, il n'y a pas que le CO₂ qui nous pollue, il y a aussi les particules fines... et ultrafines. On peut trouver facilement des critiques au sujet du chauffage au bois, tout n'est pas faux, mais c'est souvent très incomplet.

Le chauffage au bois influe sur la qualité de l'air

Les particules fines sont caractérisées par leur diamètre en microns (il faut 1000 microns pour faire un millimètre), globalement entre 0,1 et 10µm.

Elles ont un impact très important sur la santé en étant responsable de milliers de décès prématurés en France chaque année d'après airparif.fr

L'exposition chronique à ces particules augmente le risque de contracter des maladies respiratoires et cardiovasculaires, notamment des cancers pulmonaires et des AVC. Les effets sur la santé dépendent notamment de la taille des particules : les particules grossières, de diamètre compris entre 2,5 et 10µm ont des effets sur la santé respiratoire, alors que les particules fines, de diamètre inférieur à 2,5µm, impactent également la santé cardiovasculaire, aggravent le risque de maladies neurodégénératives, affaiblissent les défenses immunitaires et favorisent le faible poids des enfants à la naissance.

En Île-de-France, le chauffage au bois émet plus de la moitié des particules fines, suivi par le transport routier, et notamment les véhicules diesel et essence, ainsi que les activités de chantier.

Un feu de bois produit en effet un certain nombre de polluants atmosphériques tels que des particules fines, du monoxyde de carbone (CO), des oxydes d'azotes (NO_x), des composés organiques volatils (COV) ou des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).

Ainsi, selon les données du Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (Citepa), la combustion de bois en foyers domestiques est responsable en France de :

- 76 % des émissions de HAP ;
- 60 % des émissions de benzène ;
- 39 % des émissions de particules fines ;
- 30 % des émissions de monoxyde de carbone ;
- 21 % des émissions de COV (données de 2005).

Et voilà donc la conclusion que la plupart des articles mentionnent : le responsable est le chauffage au bois ! Un peu grossier pour des particules fines, non ?



Évidemment, si on considère la bonne vieille cheminée avec son foyer ouvert, c'est une catastrophe.

Son rendement est de l'ordre de 10 %, le tirage est aléatoire, la combustion est incomplète... Est-il soutenable d'opposer la liberté individuelle à ce grave problème sanitaire ? Est-il raisonnable de voir un feu crépiter pour son plaisir en connaissant les conséquences ?

La disparition de ces foyers ouverts est donc une urgence absolue, idem bien sûr, pour les feux en plein air de « déchets » végétaux. Pour ces derniers, il existe de multiples moyens de les valoriser sur place ou en déchetterie. Ceci est valable par les particuliers et tous les professionnels.

Ce n'est pas pour autant que le chauffage au bois est à proscrire. Les foyers fermés apportent déjà une réponse... quand ils sont bien conçus.

Pour les bûches, en chauffage individuel indépendant, les dernières générations de poêles et inserts copient certaines caractéristiques des poêles à granulés. La

combustion est double pour obtenir une haute température et des émissions plus modérées. De plus, ils sont étanches et ainsi, ils sont équipés d'une entrée d'air dédiée. Labellisés « flamme verte, 7 étoiles », ils ont un rendement autour de 80 %.

Encore faut-il les utiliser convenablement, dans un logement isolé, évidemment, et sans surdimensionnement qui induirait un risque de fonctionnement au ralenti nettement plus polluant.

L'entrée d'air doit être connectée à un tube amenant directement l'air extérieur pour séparer complètement l'air nécessaire au poêle à bois de l'air ambiant de la pièce de vie où il est installé. La santé des occupants en dépend.

Le bois doit être sec, refendu et exempt d'écorces pour une montée en température rapide et diminuer l'émission de particules.

L'allumage doit se faire d'une manière qui peut paraître contre-intuitive : peu de bois au départ en mettant le plus gros en bas et le plus petit en haut, puis l'allume feu. En effet, il vaut mieux avoir une haute température sur un petit volume de bois qu'une température basse qui s'éternise.

Le tirage a son importance, même s'il est relativement difficile à maîtriser. Pas assez d'air entraîne une combustion incomplète et du monoxyde de carbone, trop d'air provoque une émission excessive d'oxyde d'azote. Il ne faut pas forcément se réjouir de la quasi absence de cendres, c'est peut-être le signe d'un tirage trop fort qui entraîne les cendres avec les fumées.

Sur ce dernier point, des constructeurs proposent des modèles « intelligents » dont le rendement monte à 87 %.

Les chaudières d'une puissance minimum de 15 KW ont un rendement qui dépasse les 90 % grâce à la combustion inversée et une maîtrise du tirage qui maintient le taux de d'oxygène à

13 % dans les fumées (20,9 % dans l'air). Cette maîtrise se fait avec de l'électronique et une sonde lambda.

Pour garantir ce rendement, il faut absolument y joindre un ballon tampon pour absorber le surplus de puissance par rapport au besoin réel du logement. C'est une réserve d'eau qui va stocker la chaleur en excédent.

Pour les chaufferies plus puissantes, le bois plaquette est envisageable avec un automatisme d'approvisionnement plus poussé.

Encore plus de puissance pour les réseaux de chaleur : ces réseaux doivent être restreints en longueur et très bien isolés pour éviter les pertes thermiques.

Cependant, il apparaît que les chaufferies d'une puissance inférieure à 20 000KW brûlant de la plaquette forestière émettent en moyenne 59 % de plus que les estimations théoriques, faute de filtration et de maîtrise d'arrivée d'air. Cela ne semble pas pertinent.

Pourtant, des solutions existent comme la filtration cyclonique et/ou électrostatique et la régulation de l'apport d'air en fonction de la composition des fumées. Ces solutions seraient plus coûteuses que les dégâts sanitaires ?

Le bois existe aussi sous forme de granulés. C'est en général du résineux issu de déchets de scierie et d'entretien de plantations. Des excès ont toutefois été observés dans la gestion des espaces boisés, particulièrement lors d'une hausse de la demande de granulés.

Ce combustible est beaucoup plus simple à utiliser et possède un pouvoir calorifique plus élevé de l'ordre de 5Kwh/Kg.

Il permet des rendements plus élevés et des émissions moindres. Un constructeur de chaudières autrichien commercialise même un système où le taux de particules fines est non mesurable.

Malgré les risques, avec une bonne conception, le chauffage au bois peut être une bonne solution et il possède encore une belle marge de progression.



REPONSE DE L'EUROPE AU « TRUMPISME ENERGETIQUE »

Alors qu'à Davos le Président des USA venait de déclarer les éoliennes comme « l'une des deux tares de l'Europe avec l'immigration », la réaction ne s'est pas faite attendre.

Au sommet de Hambourg, la Belgique, le Danemark, la France, l'Allemagne, l'Irlande, le Luxembourg, les Pays Bas, la Norvège et le Royaume Uni ont convenu d'accélérer massivement le déploiement d'éoliennes en mer du Nord pour réduire la dépendance européenne à l'énergie fossile de gaz russe et au gaz de schiste américain.

L'objectif à long terme est de **disposer d'ici 2050 d'un parc éolien de 300 GW en Europe**, ce qui en ferait le 1^{er} bassin énergétique offshore du monde.

La mer du Nord, caractérisée par des eaux peu profondes et avec un vent régulier est considérée comme le berceau de l'éolien en haute mer, c'est donc un lieu hautement stratégique.

Dans un premier temps l'Europe se fixe le seuil de 100 GW correspondant à la puissance de 100 réacteurs nucléaires classiques mais l'Europe ne cache pas son objectif de faire de la mer du Nord le plus grand pôle mondial d'énergie propre.

Au même moment un rapport sur l'électricité mondiale (World Nuclear Industry) nous confirme que le nucléaire ne représente plus que 9 % de la production électrique mondiale, alors qu'il atteignait 17,5 % en 1996.

Début 2026, il y a 404 réacteurs nucléaires en service dans le monde, soit 5 de moins qu'un an auparavant et la puissance installée est stabilisée à 396 GW. Seulement onze pays (soit 5 de moins qu'il y a seulement 2 ans) ont des réacteurs en construction.

L'an dernier 4 nouveaux réacteurs (4,4 MW) ont été raccordés au réseau dont 2 en Chine, 1 en Inde et 1 en Russie. Dans le même temps 7 réacteurs ont été arrêtés dont 3 en Belgique, 3 en Russie et 1 à Taïwan signant la sortie du nucléaire de ce pays.

En parallèle, la Chine a installé 275 GW de solaire en 2025 soit plus de cent fois les 2,5 GW des deux réacteurs couplés au réseau chinois sur la même période !

Depuis le début des années 2000, le prix des modules solaires a été divisé par plus de 50. Dans le même temps le coût des batteries tend lui aussi à décliner et l'essor des véhicules électriques constitue une énorme réserve de flexibilité à la condition que la recharge bidirectionnelle devienne la norme.



Se tenir informé sur les énergies ?

Rien de plus simple : visiter notre site internet : <https://coedramen.fr>

En page « actualités », quelques commentaires signés Coedramen et en page « énergie dans la presse », une revue de presse non exhaustive mais quand même bien complète.

Nous écrire : coedramen@gmail.com

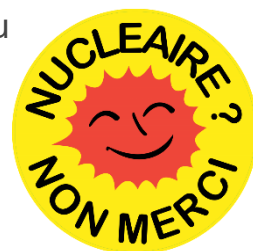
Suivez-nous sur FaceBook : <https://www.facebook.com/COEDRAMen>

COEDRA MAG est écrit et
diffusé par COEDRA Mén

Mairie de Bais
2, avenue A. Janvier
53160 BAIS

En Mayenne, du syndrome « NIMBY » au syndrome « PUMA »

En Mayenne, le début de l'année 2000 a été marqué par l'opposition au projet d'enfouissement de déchets radioactifs dans le massif d'Izé. La réaction de la population a été identifiée au syndrome **NIMBY** (Not In My Back Yard : pas dans mon jardin), « **pas de ça chez moi** » en langage plus clair et direct.



Cela illustre bien l'opposition à ce projet d'enfouissement de déchets, pour une partie des citoyens sur des critères géographiques et locaux. Avec l'abandon de la « mission granite », on a constaté le désengagement de beaucoup de ces opposants locaux.

Vendredi 14 mars à BAIS

20h30 - Salle Polyvalente

Conférence annuelle du COEDRA
Mén

Les ENR en Mayenne

Etat des lieux et perspectives

Table ronde avec les acteurs
locaux

Sont restés mobilisés, les opposants au nucléaire avec pour slogan « **Ni ici, ni ailleurs, mais autrement** » qui illustre leur engagement de s'opposer au nucléaire mais aussi de développer des alternatives via la production d'ENergies Renouvelables (ENR), « penser global, agir local ».

Depuis 25 ans ces militants s'attachent à suivre l'actualité sur la production d'énergie et à promouvoir le développement des ENR localement. Cela s'est concrétisé dans un 1^{er} temps par le déploiement d'éoliennes notamment en Nord Mayenne avec une acceptation assez large et de peu d'oppositions.

Aujourd'hui, les mêmes projets éoliens sont régulièrement contestés pour des questions environnementales et par des citoyens se disant pourtant favorables aux ENR mais opposés dans leur environnement proche, pour des raisons mineures en regard des enjeux, notamment le bruit et les impacts visuels.

Un objectif de 50% d'ENR en Mayenne à l'horizon 2030 passe aussi par le développement du photovoltaïque, photovoltaïque au sol (essentiellement sur des bâtiments et surfaces déjà artificialisées) et aussi agrivoltaïsme (combinant maintien de l'agriculture avec production d'énergie). Les 2 systèmes sont tous les 2 nécessaires.

Si les projets de PV au sol sont majoritairement bien acceptés, il n'en n'est pas toujours de même pour l'agrivoltaïsme. Certains projets cristallisent les oppositions « locales », on reconnaît le bienfondé des ENR et ces projets sont jugés intéressants et utiles mais ce n'est jamais le bon endroit.

Ces réactions peuvent être qualifiées de type « **PUMA** », **Projet Utile Mais Ailleurs** ou « **NAPI** », **Non Au Projet Ici**.

Il n'est pas question de nier les inconvénients et incidences négatives des projets de production d'ENR, néanmoins ces impacts négatifs sont-ils à ce point importants pour freiner, voire bloquer le développement des ENR au regard de l'impérieuse et urgente nécessité à mettre en œuvre la transition énergétique ? Aucune production d'énergie n'étant parfaite, la raison semble pourtant évidente de choisir la plus propre, la moins chère, la plus durable.



« L'énergie est notre avenir », produisons-la localement !